

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**01-315**

**RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION, PAR LE REGROUPEMENT : « ENTRE MAMANS » INC., D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT PORTANT LE NUMÉRO 3363, RUE DE ROUEN**

À l'assemblée du 17 décembre 2001, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

- 1.** Malgré la réglementation d'urbanisme applicable, le REGROUPEMENT: « ENTRE MAMANS » INC. peut occuper, à des fins d'assistance aux personnes ayant besoin d'aide, le rez-de-chaussée et le sous-sol du bâtiment portant le numéro 3363, rue de Rouen.
- 2.** Toute disposition réglementaire non incompatible avec l'autorisation visée à l'article 1 s'applique.

---

INFORMATIONS DE BASE

DOSSIER : S010489181  
RÉSOLUTION : CO0103412  
APPROBATION : s.o.  
ENTRÉE EN VIGUEUR : 21 décembre 2001  
MODIFICATIONS : aucune